

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 795

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Droit de défense

«Camarades, le prolétariat mondial a les yeux fixés sur vous!»

C'est bien ce qui m'inquiète: Dans DP 793, je m'en prenais à ceux qui ne savent apparemment pas compter (à propos des élections, votations, etc.) — et j'évoquais d'autre part les événements de Genève 1932 — *voici soixante-trois ans...* Il fallait lire *cinquante-trois ans!!!* Un lecteur a relevé la chose — j'aime à croire que d'autres, tout de même, l'auront remarquée, mais inspirés par l'exemple de Sem, auront préféré tendre le manteau de Noé. Ceci me rappelle ce passage de *Boule de Suif*, de Maupassant, recopié par Flaubert dans son *Album*:

«Des petits points de feu parurent en avant sur la route. C'était Tôtes. On avait marché onze heures, ce qui, avec les deux heures de repos laissées en

quatre fois aux chevaux pour manger l'avoine et souffler, faisait quatorze...» !!!

Un autre lecteur de DP me signale que le *Volksrecht* du 16-17 août dernier a publié un pavé publicitaire, avec coupon-réponse, par lequel la «Nationalsozialistische Partei» nouvelle née ou renée se présentait à la population zurichoise. Tant Keller que Spitteler auraient été enthousiasmés. Et l'on peut croire que Max Frisch, l'ami Adolf Muschg et quelques autres ont pavoisé!

Venons-en à des sujets moins navrants: Moins navrants? Le livre de Claudine Richoz, *Profession: Infirme*, paru aux éditions d'En Bas, est un beau livre, qui relate une victoire du courage, une victoire de la vie, remportée dans des circonstances particulièrement difficiles: l'auteur est infirme IMC... (Je l'aperçois quelquefois à la poste de Vennes ou aux abords du centre d'achats Birchmeier, du restaurant *Chez Carmelo* — il faudra que je parle un jour du *sourire* de Carmelo!) Or voici que, à la demande de la famille, qui s'estime

diffamée, voire calomniée, le livre est saisi provisoirement...

Ces cas sont toujours épineux.

D'une part, ayant eu à m'occuper naguère de l'affaire *Balmer*, dont le livre, un témoignage sur l'Amérique Centrale, avait été saisi à la demande du CICR, je m'étais rendu compte que les particuliers sont très mal protégés en semblable rencontre. En effet, pour obtenir la saisie, le CICR avait dû verser une caution de plusieurs milliers de francs... (en l'occurrence, j'en étais très heureux!) et avait dû même renoncer à obtenir l'interruption de la publication du livre sous forme de feuilleton dans un grand quotidien zurichois, parce que la caution aurait été encore plus élevée... (de nouveau, dans le cas particulier, j'en étais ravi!). Ainsi donc, si je publie un roman, ou si j'écris mes souvenirs, laissant entendre que le pasteur X ou le juge Y ont la fâcheuse habitude de violer leurs catéchumènes, respectivement les justiciables soumises à leurs jugements, l'intéressé obtiendra ma condamnation — en revanche, il aura beaucoup plus de peine à obtenir la saisie de mon livre, surtout si celui-ci paraît dans un journal en pré-édition!

D'un autre côté, le terrain est glissant:

Que se passera-t-il, que se serait-il passé si tel ou tel, mis en cause de manière plus ou moins transparente dans ces romans que sont *L'Ogre* de M. Chessex ou *Pour dormir sans rêves* de M^{me} Derieux, avait obtenu la saisie? Si tel ou tel, s'estimant diffamé par l'autobiographie de M. Campiche, *L'Enfant triste*, avait porté plainte? Ce sont là trois exemples récents; il y en a quantité d'autres, et l'on peut craindre que très rapidement, c'est la liberté d'expression qui se trouverait atteinte. Or circonstance aggravante: MM. Chessex et Campiche, M^{me} Derieux étaient en mesure de se défendre; M^{me} Richoz l'est beaucoup moins. Il faut donc souhaiter que les plaignants retirent leur plainte ou que le juge les déboute. **J. C.**

TRAVAIL SYNDICAL

En usine aujourd'hui

Compte rendu inhabituel dans les colonnes du Tages-Anzeiger (2 novembre 1985). Compte rendu d'une assemblée syndicale réunissant les délégués des entreprises alémaniques d'une branche industrielle. Aux quelques représentants de la presse présents on demande de ne citer les noms ni des personnes réunies, ni des entreprises évoquées. Prudence oblige.

Assemblée très diversifiée: beaucoup de femmes, et, aux côtés d'ouvriers suisses, des Italiens, des Espagnols et des Turcs. Rapidement la discussion s'anime; chacun parle de ses conditions de travail,

du système d'équipe, des changements d'horaire arbitraires, des nuisances parfois contraires aux dispositions légales. Si nécessaire on peut s'exprimer dans sa langue maternelle, un traducteur est à disposition. Les responsables sont attentifs, promettent d'intervenir pour régler une situation et n'omettent pas de garantir que les plaignants n'auront pas à «payer» pour leurs témoignages. Au milieu de la séance un photographe entre dans la salle. Aussitôt les visages fuient l'objectif; l'annonce qu'il s'agit d'un membre du syndicat et que les photos ne seront pas utilisées publiquement calme les esprits.

En Suisse et en 1985, le travail syndical est encore source d'angoisse et de risque pour les militants. Dans notre démocratie de consensus, où — dit-on — les conflits se règlent à l'amiable, il est bon de rappeler parfois cette autre réalité.